



DES CLOUS + DES NEFLES + DES CLOPINETTES = ZERO !!!

Résumé certes succinct mais ô combien réel de la deuxième réunion portant sur les négociations salariales.

Voici les « avancées » qu'a proposées la Direction :

- Augmentation générale : ne rêvez pas ! Il n'y en a toujours pas !
- Augmentations individuelles :
 - . 1,3 % de la masse salariale (il y a 15 jours c'était 1,2 %)
 - . 0,1 % de la masse salariale dédiés aux commissions sectorielles (salariés non promus depuis plus de 3 ans)
 - . enveloppe de 2000 € dédiée à l'égalité professionnelle homme/femme
- Nettoyage des vêtements de travail : 55 centimes (au lieu de 50 centimes)
- Médaille du travail : 20 € par année de présence (au lieu de 18 €)

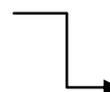
Les autres propositions ne bougent pas (cf. notre tract du 18 février).

Naturellement, la direction a encore une fois insisté sur le bienfondé de sa « super proposition qui touchera le maximum de salariés » : descendre le seuil de 3 % à 2 %. Aujourd'hui, rappelons qu'aucune augmentation individuelle ne peut être inférieure à 3 % du gain de base brut. En la fixant à 2 %, il y aurait environ 70 % des salariés qui bénéficieraient d'une promotion.

Sauf que.... Sauf que certains auront plus que 2 % et d'autres seront laissés encore pour compte ! De plus, comment vérifier qu'effectivement 70 % des salariés obtiendront une promotion ?

Sinon, la direction accepte de négocier un nouveau contrat pour notre Mutuelle. Pour autant, il ne s'agit pas d'une avancée puisque la loi l'y contraint par la réforme du « contrat responsable ».

Face au mécontentement des organisations syndicales, la direction essaie une pirouette en mettant en avant l'enveloppe distribuée aux salariés pour les primes d'intéressement et de participation (cf. tableau ci-après).



Est-ce que cela a le mérite de nous convaincre ? Bien sûr que non ! Rien ne restera plus équitable qu'une augmentation générale. Car nous le redisons, si l'entreprise peut se vanter d'une année 2015 extraordinaire c'est bien grâce à l'investissement de **chaque** salarié(e) qui la compose.

Et c'est bien peu le reconnaître que de récompenser les collaborateurs par des clopinettes !

Nouveau rendez-vous : le 23 mars. Espérons que cela ne soit pas pour clore un débat déjà stérile.

L'intéressement versé cette année :

Répartition de la prime : 70 % part égalitaire

30 % proportionnellement à la rémunération

Montant moyen : 699,18 €

Quelques exemples : (partant du principe qu'il n'y a aucune absence de défalquée)

1500 € brut : environ 659 €

2000 € brut : environ 695 €

2500 € brut : environ 730 €

3000 € brut : environ 766 €

3500 € brut : environ 801 €

La participation versée cette année :

Montant moyen par bénéficiaire : 1177 € brut

820 bénéficiaires auront une prime entre 800 et 1000 €

807 bénéficiaires auront une prime entre 1000 et 1200 €

560 bénéficiaires auront une prime entre 1200 et 1400 €

Les deux primes seront versées avec la paye du mois d'avril.

Attention ! Si vous ne voulez pas que vos primes soient placées dans l'actionnariat Eiffage, il faudra envoyer votre réponse à votre technicien des ressources humaines avant le 10 avril. Soyez vigilants !

L'UNSA CLEMESSY

2 mars 2016

unsa.clemessy@gmail.com

unsa-clemessy.fr